



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 10 MARS 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D9 - Rues et places publiques - Dénomination du Square Lafayette

Date de convocation : 4 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jocelyne PELETTE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Anne-Marie BREDECHE à Myriam DEBARGE ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Sabrina THIBAUD à Mme la Maire

Absents excusés : 3

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU ; Patrick BRISSET

Absente : 1

Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Pascale GARDETTE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 9 - Rues et places publiques - Dénomination du Square Lafayette

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre des opérations de renouvellement du centre-ville et plus particulièrement des travaux d'aménagements urbains et de voirie, la rue du Palais présente les 3 objectifs retenus par la municipalité pour rénover l'hyper centre-ville, à savoir :

- une voirie praticable pour tous les modes de circulation urbaine ;
- une accessibilité intégrée aux espaces piétonniers ;
- une végétalisation pour parer aux ilots de chaleurs.

À cet effet, un nouvel espace vert a été construit, à l'intersection de la rue du Palais et de l'Avenue du Général Leclerc, permettant ainsi aux riverains de disposer d'un lieu fleuri et arboré comprenant, entre autres, des rosiers et des magnolias.

Situé au-devant de la caserne Voyer, et afin de rappeler l'histoire de Saint-Jean d'Angély et de son quartier de cavalerie, il est souhaité, sur proposition de l'association Ordre Lafayette, institution philanthropique, caritative et historique, ayant pour objet le partage des valeurs et de l'œuvre méconnue de Lafayette, spécialement son combat incessant et précurseur pour la liberté, la démocratie, et la laïcité avant la lettre, de dénommer, en hommage à Gilbert de Motier de Lafayette, « **SQUARE LAFAYETTE** » cet espace vert.

Convaincu par la cause des insurgés américains, il s'engage à leurs côtés en 1777 et c'est au retour de son premier séjour des États-Unis, que Lafayette obtient, en mars 1779, la faveur du roi Louis XVI d'acquérir, sur ses propres deniers, le Régiment du Roi Dragon alors en garnison à Saintes.

Venu en manœuvre à Saint-Jean-d'Angély, durant plusieurs jours de juin 1779, Lafayette y écrit trois lettres destinées à George Washington, dans lesquelles il lui indique sa ferme volonté de retourner aux États-Unis.

C'est à Saint-Jean-d'Angély que, le 13 juin 1779, Lafayette reçoit l'ordre de se rendre immédiatement à Versailles, afin de participer au commandement des troupes destinées à une nouvelle expédition qui se concrétisera par son nouveau départ en direction des États-Unis, depuis le port de Rochefort, sur la frégate L'Hermione, le 10 mars 1780.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220310-
2022_03_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 11 mars 2022
Affiché le 11 mars 2022

En dénommant « **SQUARE LAFAYETTE** » ce jardinet, nous perpétons la mémoire du passage de ce grand homme sur notre Commune. L'Ordre Lafayette propose par ailleurs de prendre en charge la plantation dans le square d'un pacanier, surnommé « noyer de Jefferson », arbre symbolisant l'amitié franco-américaine.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de dénommer le nouveau square situé à l'intersection de la rue du Palais et de l'Avenue du Général Leclerc : Square Lafayette.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (25)** :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220310-
2022_03_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 11 mars 2022
Affiché le 11 mars 2022

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.